



Concours interne d'attaché-e d'administrations parisiennes
Ouvert à partir du 3 février 2020 pour 9 postes

Réponses à 10 à 15 questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics

Durée : 3 heures ; coefficient : 2

A lire attentivement avant de traiter le sujet :

Vous ne devez faire apparaître **aucun signe distinctif** dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation ou de table, ni signature ou paraphe.

Aucun référence (nom de service, nom de personne, numéro de téléphone, adresse de service...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet**, ne doit figurer dans le corps (ou le timbre) de votre copie sous peine **d'exclusion du concours**.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte. Vous ne devez écrire vos nom, prénom et numéro de table que sur l'en-tête de la copie, dans le cadre réservé à cet effet.

Le sujet comporte **11 questions** indépendantes ; vous pouvez y répondre dans le désordre en prenant bien soin d'indiquer le numéro de la question sur votre copie.
Chacune des 11 réponses comportera une trentaine de lignes

Droit administratif

- 1) Quelles sont les principales modifications du statut de Paris issues de la loi du 28 février 2017 ?
- 2) Le rôle du Conseil Constitutionnel
- 3) Quelle est la nature du projet Paris Centre ?

Gestion des ressources humaines

- 4) L'entretien annuel d'évaluation et de formation dans la fonction publique
- 5) La prévention de la radicalisation
- 6) Les évolutions des instances du dialogue social dans la fonction publique
- 7) L'accès aux emplois publics
- 8) La communication publique sans stéréotype de sexe

Finances publiques

- 9) L'évolution du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- 10) La réduction des déficits publics : argument politique ou nécessité ?

Marchés publics

- 11) La clause sociale dans les marchés publics